



FICHE DONNE DE SECURITE

LGWA 2

Modifié le: 29/03/2011

Remplace date: 10/12/2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

DENOMINATION COMMERCIALE LGWA 2

DOMAINE D'UTILISATION Gras.

FABRICANT / IMPORTATEUR NATIONAL

Société SKF Maintenance Products
Adresse Postbus 1008
Code postal / Ville NL-3430 BA Nieuwegein
Pays The Netherlands
Tél. +31 30 6307200
Fax +31 30 6307205

CONTACTS

Nom	Adresse électronique	Tél.	Pays
David Sébastien	sebastien.david@skf.com	+ 31 30 6307200	The Netherlands

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GENERALITES

Contient amines, C12-14-alkyl, produits de réaction avec de l'hexanol, l'oxyde de phosphore (P2O5), sulfure de phosphore (P2S5) et d'oxyde de propylène. Peut produire une réaction allergique.

SANTE

Peut être irritant pour les yeux.

Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

INCENDIE ET EXPLOSION

Non-inflammable mais combustible.

ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom d'ingrédient	Reg.N°	N° CE	N° CAS	Conc. (% en poids)	Classe de dangerosité/remarques
zinc dialkyldithiophosphate		272-028-3	68649-42-3	< 1 %	Xi,N,R36 - R38 - R51/53
acides naphténiqes, sels de zinc		234-409-2	12001-85-3	1 - 5 %	Xi,N,R36/38 - R51/53
amines, C12-14-alkyl, produits de réaction avec de l'hexanol, l'oxyde de phosphore (P2O5), sulfure de phosphore (P2S5) et d'oxyde de propylène		294-716-2	91745-46-9	0,1 - 0,3 %	Xn,N,R22 - R41 - R43 - R51/53

Explication des symboles : T+=très toxique, T=toxique, C=corrosif, Xn=nocif, Xi=irritant E=Explosif, O=Oxydant, F+=Extrêmement inflammable, F=Hautement inflammable, N=Dangereux pour l'environnement

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Le texte complet des phrases R mentionnées au paragraphe 3 se trouve sous le paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION

Ecarter immédiatement la victime de la source d'exposition. Donner du repos, de la chaleur et de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes augmentent.



FICHE DONNE DE SECURITE

LGWA 2

Modifié le: 29/03/2011

Remplace date: 10/12/2010

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les habits contaminés. Utiliser une lotion pour les mains, pour empêcher que la peau ne se dessèche et ne craquèle. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Nettoyer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et continuer de rincer sous l'eau pendant au moins 15 minutes (en gardant les paupières ouvertes). Consulter un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION

NE PAS ESSAYER DE FAIRE VOMIR ! En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour que le contenu de l'estomac n'entre pas dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIES

Agent extincteur: dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIES

Ne pas utiliser un jet d'eau direct car cela pourrait propager l'incendie.

METHODES D'EXTINCTION

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients qui sont exposés. Enlever les récipients de la zone en feu si cela peut se faire sans risque. Si possible, lutter contre le feu à partir d'un emplacement protégé.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Non-inflammable mais combustible. Du monoxyde de carbone et des hydrocarbures sont libérés en cas de feu.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EN CAS D'INCENDIE

Règle générale : Evacuer tout le personnel et utiliser un équipement de protection en cas de lutte contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire portable lorsque le produit est présent dans un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE POUR EVITER LES ACCIDENTS SUR LES PERSONNES

Fournir une bonne ventilation. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires. Porter l'équipement de protection nécessaire. Garder les émissions à distance de la flamme.

MESURES DE SECURITE VISANT À PROTEGER L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.

METHODES APPROPRIEES POUR LIMITER LES DEGÂTS ET NETTOYER

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sécher, gratter et absorber le produit avec un matériau inerte, et mettre dans un récipient pour les déchets. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Nettoyer avec du savon et de l'eau ou un détergent. Nettoyer en utilisant de grandes quantités d'eau. Faire attention au risque de surfaces glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

DIRECTIVES DE MANUTENTION

Fournir une bonne ventilation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection nécessaire. Conserver à distance de la flamme.

STOCKAGE

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver dans l'emballage original. Garder les récipients étroitement fermés. Conserver à des températures inférieures à 50 °C. Eviter le contact avec des agents oxydants. Conserver à distance de la flamme.



FICHE DONNE DE SECURITE

LGWA 2

Modifié le: 29/03/2011

Remplace date: 10/12/2010

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES PREVENTIVES

Fournir une bonne ventilation. Laver la peau avant de changer de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Des équipements pour se nettoyer les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles lorsque l'on manipule ce produit.

PROTECTION RESPIRATOIRE

L'équipement de protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. En cas d'aération insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire avec filtre A/P2.

PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussure dans les yeux, porter des lunettes étanches.

GANTS DE PROTECTION

Gants protecteurs (caoutchouc nitrile, Viton®).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Porter un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

TAUX D'AGRÉGATION: Pâte.

COULEUR: Marron clair.

ODEUR: Huile minérale.

SOLUBILITÉ À L'EAU Insoluble dans l'eau.

Paramètres physique et chimiques

Paramètre	Valeur/unité	Méthode / référence	Observation
Point m d'infammabilité	> 150,00 °C		
Densité	< 1,00 g/cm ³	25 °C	

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

CONDITIONS A PROSCRIRE

Eviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

REAGIT AVEC

Eviter le contact avec des agents oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Lors d'un réchauffement, les vapeurs qui se libèrent peuvent provoquer une irritation des organes respiratoires. Peut provoquer une toux, des maux de tête, des nausées, des vomissements et une dyspnée.

CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Peut provoquer une légère irritation ou un picotement des yeux.



FICHE DONNE DE SECURITE

LGWA 2

Modifié le: 29/03/2011

Remplace date: 10/12/2010

INGESTION

Peut provoquer une irritation des muqueuses, de la nausée et des vomissements.

SENSIBILISATION

Contient amines, C12-14-alkyl, produits de réaction avec de l'hexanol, l'oxyde de phosphore (P2O5), sulfure de phosphore (P2S5) et d'oxyde de propylène. Peut produire une réaction allergique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

RÉSULTATS DE TEST AIGU AQUATIQUE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MOBILITE

Insoluble dans l'eau. Le produit flotte sur l'eau.

En cas de déversement sur le sol, le produit est adsorbé au contact des particules de terre.

DEGRADABILITE

Difficilement biodégradable.

BIOACCUMULATION

Aucune information disponible

AUTRES DEGÂTS

Les produits huileux peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

CONCLUSION

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Difficilement biodégradable.

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.

AUTRES INFORMATIONS

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1 Polluant des eaux.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ELIMINATION

GENERALITES

Doit être traité comme un déchet dangereux. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Les emballages vides doivent être manipulés en préservant l'environnement selon les lois et la réglementation en vigueur.

CATEGORIES DE DECHETS

Le code CED est donné à titre indicatif. L'utilisateur final choisira le code CED qui convient. 13 02 08* autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est classé dangereux: Non

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Label UE: Non

COMPOSITION

zinc dialkyldithiophosphate (< 1 %), acides naphthéniques, sels de zinc (1 - 5 %), amines, C12-14-alkyl, produits de réaction avec de



FICHE DONNE DE SECURITE

LGWA 2

Modifié le: 29/03/2011

Remplace date: 10/12/2010

l'hexanol, l'oxyde de phosphore (P2O5), sulfure de phosphore (P2S5) et d'oxyde de propylène (0,1 - 0,3 %)

PHRASES R

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PHRASES S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S37 Porter des gants appropriés.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

AUTRES PHRASES D'ETIQUETAGE

Contient amines, C12-14-alkyl, produits de réaction avec de l'hexanol, l'oxyde de phosphore (P2O5), sulfure de phosphore (P2S5) et d'oxyde de propylène. Peut produire une réaction allergique.

REFERENCES

Directive 1999/45/CE.

Annex VI to Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Dangerous Substances.

Réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions pour les produits chimiques (REACH) (Regulation (EC) No 1907/2006).

European Waste Catalogue.

Transport de matières dangereuses : ADR, RID, IMDG et IATA. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France.

16. AUTRES INFORMATIONS

LISTE INTEGRALE DES INDICATIONS DE RISQUES PERTINENTES

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PUBLIE 09/05/2006